



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 25243

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme prévoyant la généralisation des bacs professionnels sur trois ans et la disparition progressive des BEP. Elle s'inquiète du fait que ce raccourcissement des parcours se traduise mécaniquement par une diminution des qualifications, et un enseignement pratique au rabais. Plus spécifiquement, dans le département de l'Aisne, la mise en place de cette réforme aura pour conséquence la disparition du BEP technique du toit au Lycée Le Corbusier de Soissons. Parents, élèves, enseignants, s'émeuvent de voir ainsi se réduire les heures de formation dans ce secteur, véritable source d'emplois tant la demande de travailleurs spécialisés dans ce domaine est forte. Aussi, elle lui demande quelles sont ses intentions quant au devenir du BEP technique du toit.

Texte de la réponse

La réforme de la voie professionnelle, voulue par le ministre de l'éducation nationale, vise à améliorer la reconnaissance de l'enseignement professionnel, en élevant le niveau de qualification des jeunes et en réduisant le nombre de sorties sans diplôme du système éducatif. La rénovation de la voie professionnelle vise à offrir à un maximum de jeunes la perspective d'obtenir un diplôme de niveau IV, mais surtout, à permettre à tous d'obtenir au moins un diplôme de niveau V, en tenant compte des perspectives d'insertion selon les différents domaines professionnels. Concernant le cas particulier du BEP techniques du toit, sa suppression ne peut en aucun cas être liée à la présente réforme. En effet, cette suppression a été actée en commission professionnelle consultative du bâtiment et des travaux publics fin 2006 et ceci pour plusieurs raisons : d'une part, les contenus de ce diplôme avaient été intégrés pour l'essentiel dans le CAP couvreur lors de sa rénovation, d'autre part, peu de candidats se présentaient au seul BEP depuis la dissociation des BEP et CAP du secteur. La conservation de ce diplôme n'était donc plus nécessaire. Il convient d'ajouter que la politique de partenariat du système éducatif avec les organismes professionnels, largement développée ces dernières années par le ministre de l'éducation nationale, permet de mieux connaître leurs besoins en termes d'emploi et de formation. De même, leurs préoccupations sont à même de s'exprimer au travers des instances locales et nationales auxquelles ils participent.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25243

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5014

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8400